

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Villeurbanne, le 20/02/2020

Unité Départementale du Rhône

Affaire suivie par : Christophe POLGE
Cellule Risques Accidentels
Tél. : 04 72 44 12 51
Télécopie : 04 72 44 12 57
Courriel : christophe.polge@developpement-
durable.gouv.fr
Réf. : UDR-CRT-20-4

Commission de Suivi de Site

Sociétés RHÔNE GAZ à SOLAIZE et TOTAL RAFFINAGE CHIMIE à FEYZIN

**Réunion du 20 Novembre 2019
à la Mairie de FEYZIN**

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Ordre du jour
- Annexe 2 : présentation DDT et Métropole PPRT vallée de la chimie

Liste des participants :

Les membres du collège « administrations »

- M. Clément VIVES, sous -préfet du Rhône, secrétaire général adjoint ,
- M. Christophe POLGE, chef de la cellule risques technologiques et adjoint au chef d'unité départementale, Unité Départementale du Rhône à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- M. THOMAS Jean-Baptiste SDMIS Feyzin,
- M. Vincent BOULET – DDT 69,
- Mme Gwennaëlle GUERLAVAS – DDT 69.

Les membres du collège « collectivités territoriales »

- Mme Isabelle NARDOU-THIMONET – Métropole de Lyon
- M. Gilles BROCARD – Métropole de Lyon
- Mme Murielle LAURENT, maire de FEYZIN,

- Mme Caroline PAULES, mairie de FEYZIN,
- M. Jean-Paul JACQUET, mairie de SOLAIZE
- M. André VAGANAY, maire de VERNAISON
- SMIRIL (Syndicat Mixte du Rhône des Iles et Lones)

Les membres du collège « exploitants »

- M. Jean-Claude TANTARDINI, directeur sté RHÔNE GAZ,
- M. Dominique SEMIN, Chef Département HSEI sté TOTAL RAFFINAGE
- M. Vincent LASSERRE, service environnement et Sécurité Industrielle TOTAL RAFFINAGE

Les membres du collège « salariés »

- M. Julien JUANICO, CSE TOTAL
- M. Abdelkader ALLALI, CSSCT RHÔNE GAZ,
- M. Fabrice BETEMPS, CSSCT R RHÔNE GAZ

Les membres du collège « riverains »

- M. Jacques GEOFFROY, conférence riveraine de Feyzin,
- M. Maurice JEANNINGROS, conférence riveraine de Feyzin,
- M. Damien DUMOLLARD, syndicat mixte du Rhône des Iles et des Lônes (SMIRIL)

Assistaient également à la réunion :

- M. Pierre-Marie BREARD, inspecteur de l'environnement DREAL Auvergne Rhône Alpes,
- Mme Isabelle de GRANDVOIR – DREAL Auvergne Rhône Alpes

Membres excusés

- M. Jean-Luc DA PASSANO Vice-Président de la Métropole
- M. Michel THIEN, Conseil Départemental du Rhône,

1 – OUVERTURE PAR M. Clément VIVES – sous-préfet du Rhône et Mme Murielle LAURENT – maire de Feyzin

Clément VIVES prend la parole, et informe de son plaisir de faire le tour des Commissions de Suivi de Site (CSS) accompagné de la DREAL la DDT mais également de la Métropole puisque deux autres ont été tenues récemment. Ces trois commissions de suivi de site sont exclusivement consacrées au site SEVESO de la vallée de la chimie et ont donc une résonance particulière. Les CSS sont toujours un moment important d'échange avec les exploitants bien sur, les élus au premier chef et les représentants des associations de riverains. Monsieur VIVES constate avec satisfaction que la réunion a attiré du monde ce qui n'est pas toujours le cas malheureusement sur toutes les CSS. La raison particulière à l'organisation de ces trois réunions concerne un sujet majeur qui est l'annulation du PPRT de la vallée de la Chimie qui a été rendue effective par une décision du 10/01/2019. Cette décision s'est fondée sur un élément juridique formel et non pas sur des éléments de fond du PPRT. Elle prescrit son annulation différée de deux ans au 10/01/2021, le juge ayant pris en compte la sensibilité du sujet et la nécessité de protection des populations. C'est

la raison pour laquelle ce sujet est à l'ordre du jour de cette CSS et fera l'objet d'échanges puisqu'on est déjà d'ores inscrit dans une ré-adoption du PPRT. Un autre sujet qui ne peut pas être ignoré et doit être évoqué concerne l'accident de Lubrizol à la fin du mois de septembre dernier. C'est un sujet à portée locale en Normandie, mais aussi nationale avec un écho particulier dans la vallée de la chimie compte tenu du nombre de sites qu'il regroupe. Des incidents il y en a eu des graves malheureusement avec un mort en 2016 sur le site ELKEM de Saint-Fons, et notre obligation dans ces moments-là est de se poser les bonnes questions. Ce sujet se doit d'être évoqué à la lueur des enseignements de Lubrizol. Les exploitants, ont ainsi été rendus destinataire début octobre puis fin octobre de deux courriers du préfet de région qui évoquent les suites à donner à cet incident, un rappel des obligations de chacun et une mise en attention sur certains points qui étaient peut-être un peu moins dans le cœur de cible jusqu'à maintenant et qui doivent désormais l'être.

Murielle LAURENT : est très heureuse d'accueillir les membres de la CSS en mairie de Feyzin , Mme LAURENT souligne les répercussions de l'incident de Lubrizol notamment au niveau de l'intérêt des médias pour la vallée de la chimie et notamment pour la plateforme de raffinage de Feyzin. Les journalistes sont ainsi venus en territoire feyzinois notamment pour comprendre comment les choses étaient organisées à Feyzin. Mme LAURENT souligne qu'il va falloir réfléchir à la communication. En effet, au-delà des difficultés techniques qu'il y a pu avoir sur le site de Rouen, quelques difficultés de communication se sont faits jour. C'est surtout sur ce sujet les collectivités ont été interrogées au-delà des moyens de protection mis en œuvre notamment dans le cadre du PPRT.

Clément VIVES : précise que ce constat est partagé, une des difficultés de la gestion de cette crise est bien entendu la communication. Plus généralement, la communication hors période de crise à l'égard des populations est primordiale. Monsieur VIVES rappelle que dans la foulée de l'incident de Lubrizol une journée d'information régionale était prévue de longue date le 8 octobre dernier, elle a peut-être eu un surplus d'attention médiatique que dans d'autres circonstances. Monsieur VIVES souligne que la gestion de crise nécessite que des exercices aient lieu notamment avec le SDMIS. Dans ce cadre, la semaine dernière, un exercice s'est déroulé sur le site ARKEMA-DALKIN avec production des faux tweets, de communiqués de presse afin de s'assurer avec les exploitants, les élus et les services de l'État de l'utilisation d'éléments de communication conjoints sur lesquels ensuite on peut éventuellement tous se baser.

Christophe POLGE, DREAL : complète les propos de Monsieur VIVES. Monsieur le préfet de Région a écrit à l'ensemble des exploitants SEVESO de la région concernant les premiers enseignements à tirer de l'incident de Lubrizol. Dans ce courrier, il a ainsi été rappelé aux exploitants leur pleine et entière responsabilité dans la gestion et la protection des populations au regard des effets que peut générer leur site. Il leur a été précisé la nécessité d'avoir une organisation et des mesures qui soient adaptés à l'ensemble des accidents, incidents qui peuvent survenir et d'être en mesure de connaître à tout moment l'état de leur stock y compris les stocks déportés sur d'autres installations. Enfin, ce courrier soulignait le besoin d'une organisation de crise qui soit plus adaptée aux conditions inhabituelles et notamment aux possibles incidents hors heures ouvrées.

Christophe POLGE : précise qu'en complément un deuxième courrier a été envoyé abordant l'importance de la communication, notamment la communication de crise avec ce besoin d'une communication uniforme entre les services de l'État et les exploitants. Sur la base de ces courriers une action a été très rapidement menée par les services des installations classées de la DREAL qui ont diligenté un certain nombre d'inspections inopinées sur les sites afin de s'assurer de leur organisation en termes de gestion de stock, (localisation des stocks, conformité aux exigences de

stockage des arrêtés préfectoraux, accessibilité de cet état des stocks...). En parallèle, les dispositifs de protections incendie des sites ont été contrôlés par sondage même si ce type de dispositif fait depuis longtemps régulièrement l'objet d'inspections sur les sites SEVESO. 8 inspections ont été réalisées jusqu'à présent et l'ensemble des sites SEVESO seuil hauts auront été vus avant fin du premier trimestre 2020. Une deuxième phase d'inspection est prévue l'année prochaine durant laquelle sera vérifiée la gestion des POI. Christophe POLGE souligne que ces inspections pourront intervenir sur les sites hors heures ouvrées afin de tester l'organisation de crise de l'exploitant.

Clément VIVES : demande s'il y a des questions des remarques sur ce sujet qui est sensible

Vincent LASSERRE, TOTAL RAFFINAGE : souhaite connaître les premiers constats qui peuvent être tirés de ces inspections et les difficultés rencontrées.

Christophe POLGE : répond que globalement les exploitants avaient une organisation mise en place pour la gestion de leurs stocks. La question se pose souvent sur la gestion des stocks en temps réel. Quelques sites réalisent cette gestion à des heures particulières et il est souvent possible d'avoir une gestion globale à la journée mais pas une gestion fine à l'instant t. Quelques sites présentent un manque de localisation précise de leurs stocks alors que certains produits ne sont pas gérés au titre de la gestion de stock du site. Ceal concerne pour exemple la gestion de déchets ou de produits qui ne sont pas utilisés régulièrement sur les sites. Christophe POLGE rappelle que la gestion des stocks est globalement bien géré sur les sites contrôlés.

Jean-Paul JACQUET conseiller municipal de Solaize : dit apprécier la mission diligentée par la DREAL. Monsieur JACQUET ajoute qu'il faut également tenir compte des situations extrêmes. C'est un point qui doit être vu sous deux angles à la fois celui de l'entreprise (en situation de congés, la nuit ...) mais aussi au niveau de l'environnement. Il indique que sur ce point la réglementation est précise. La vallée est traversée par une autoroute, la réglementation précise le nombre de personnes à prendre en compte pour les types de voies dans les périmètres de risques (pour une 2X3 voies cela correspond à 1800 personnes au Km). En conclusion Monsieur JACQUET souligne que dans les exercices et dans les réflexions il faudrait intégrer ce paramètre.

Christophe POLGE : indique qu'il faut bien différencier deux aspects. Le POI, qui est le plan sensé gérer un problème sur le site mais qui n'a pas forcément des effets en dehors du site et une organisation de protection des tiers avec une organisation géré par le préfet qui doit se mettre en place comprenant un centre de crise (PPI).

2 -Présentation de la procédure d'approbation d'un nouveau PPRT de la vallée de la chimie

Présentation faite en séance et jointe au présent compte rendu

Gwennaëlle GUERLAVAS, DDT du Rhône : présente la démarche engagée suite à l'annulation du PPRT de la vallée de la chimie e notamment la nécessaire ré adoption du document. L'objet de cette présentatin est d'évoquer un rappel du jugement,des éléments d'actualité, le cadre que l'on s'est fixé pour cette nouvelle démarche. il sera également question des éléments de feuille de route, du calendrier de cette démarche ainsi que du rôle des 3 CSS dans cette élaboration. Enfin un point d'avancement de la mise en œuvre des mesures du PPRT actuel sera fait qui permettra de constater que la dynamique est toujours bien présente .

Gwennaëlle GUERLAVAS : le PPRT a été annulé le 10/01/2019 sur un unique vice de procédure le juge ayant estimé que l'autorité environnementale qui a dispensé d'évaluation environnementale

le PPRT manquait d'autonomie. Néanmoins, le juge a estimé au regard du vice retenu et alors qu'aucun autre moyen de fond invoqué n'était de nature à justifier une telle annulation, son caractère rétroactif aurait des conséquences manifestement excessives pour l'intérêt public. Le juge a donc assorti cette annulation d'un effet différé de deux ans pour d'une certaine manière permettre à l'État et ses partenaires de se retourner et de retrouver un cadre juridique PPRT sur le territoire de la vallée de la chimie.

Gwennaëlle GUERLAVAS : populations éviter toute interruption du dispositif réglementaire opérationnel et financier en cours aujourd'hui. L'élaboration du nouveau PPRT nécessite de prendre en compte de précise la stratégie de l'État qui a consisté à suivre trois axes en parallèle. Le premier est de faire appel du jugement du Tribunal Administratif, c'est le travail porté par le ministère actuellement, l'appel est en cours. Le second est de soutenir l'avancée de la mise en œuvre des mesures du PPRT jusqu'au 10/01/2021 et enfin d'élaborer d'ici le 10/01/2021 un nouveau PPRT basé sur les mêmes entrants techniques. Concernant ce dernier axe de travail, la démarche nécessite de reprendre l'ensemble de la procédure à partir de l'étape viciée. A ce stade le nouveau plan a été soumis à l'autorité environnementale nationale qui a dispensé le PPRT d'une évaluation environnementale. Les objectifs recherchés sont de maintenir la protection des ux aspects le délai de deux ans et les différentes étapes incontournables de la procédure et notamment les étapes liées à la concertation et à l'association cadrées par le code de l'environnement. Au vu des motifs du jugement, de l'enjeu de continuité de l'action publique sur la zone et du travail de fond accompli sur le PPRT actuel, il a été décidé le maintien du socle stratégique et réglementaire du PPRT actuel. Cela signifie qu'il est basé sur les mêmes entrants techniques que le PPRT actuel (EDD et enjeux). Le règlement ne sera modifié qu'à la marge, ce qui signifie que tout ce qui est interdit ou autorisé aujourd'hui le sera demain .

Gwennaëlle GUERLAVAS : précise que le rôle des CSS dans l'élaboration du PPRT se situe à deux étapes distinctes de la procédure. La CSS de ce jour permet de présenter la démarche d'élaboration du PPRT en amont. Par la suite en juin 2020 la CSS sera de nous solliciter pour un avis formel avant l'enquête publique pour présenter le résultat de nos travaux. Par ailleurs l'arrêté de prescription qui est en cours de finalisation va prévoir qu'un représentant des CSS participe aux réunions des POA et ce qui avait été décidé lors de la précédente démarche c'est que le représentant des CSS soit issue du collège riverains étant donné que les autres collèges font déjà partie des personnes et organismes associés.

Ces réunions de POA sont associées au plus près de la démarche il est prévu d'organiser 3 réunions de POA, la première sera finalement le lancement de la démarche après la prise de l'arrêté de prescription et aura lieu en janvier. Ensuite le projet de PPRT sera soumis au POA avant l'enquête publique.

A l'horizon fin 2019 début 2020 : les communes seront saisies sur les modalités de la concertation et l'arrêté de prescription .

Clément VIVES : précise que nous sommes dans un processus de ré-adoption et qu'il n'est pas envisageable de repartir sur une procédure de 10 ans sur la base d'instruction d'étude de danger. En effet, dans deux ans il est hors de question de se retrouver sans PPRT et de se départir des protections qu'offre le PPRT et de son plan d'action qui pour partie s'appuie sur des marchés publics fondés. L'idée est donc d'utiliser toutes les voies d'actions pour sécuriser ce PPRT. On parle de la ré-élaboration mais aussi du fait que le PPRT actuel a encore sa pleine mesure jusqu'en janvier 2021.

La Métropole présente le point d'avancement de la mise en œuvre du PPRT qui montre que la dynamique est toujours bien en cours.

Isabelle NARDOU-THIMONET, Métropole : présente le plan d'action sur la partie Habitat (voir présentation). Le renforcement du logement se poursuit et s'accélère suite à la réorganisation entre les deux co traitants dès le mois de juillet. A l'arrêté des comptes d'hier 1387 logements sont en cours ce qui démontre une accélération et une soixantaine de chantiers terminés. Concernant Feyzin, Mme NARDOU-THIMONET note une grande mobilisation des riverains puisque 35 % de la population est concernée par le PPRT en zone 1 ou 2 et parmi eux 77% sont en phase de consulter des entreprises et réaliser les travaux. Sur Irigny il est constaté à peu près la même mobilisation, cela concerne aussi un tiers des riverains de Solaize. La Métropole continue via les communes à sensibiliser les riverains et le travail de Sohila a été recentré sur l'amélioration globale de l'habitat.

Murielle LAURENT: précise qu'au printemps de cette année elle a pris l'initiative d'organiser avant l'été des réunions de sensibilisation par quartiers, 4 réunions ont ainsi eu lieu (2 sur le quartier des Raze et 2 centralisées à la salle des fêtes). Cette démarche auprès des riverains est nécessaire pour relancer une dynamique de sensibilisation et d'enclenchement des travaux même si les chiffres sont bons .

Gwennaëlle GUERLAVAS : relève qu'un des points positifs de cette nouvelle démarche d'élaboration du PPRT sera peut-être d'utiliser les enquêtes des réunions publiques au printemps pour rappeler les enjeux.

Gilles BROCARD, Métropole : poursuit avec la présentation du plan d'action sur les mesures foncières qui concerne la ville de Feyzin. A l'heure actuelle la Métropole est engagée autour d'une cinquantaine de dossiers. 21 propriétés ont été acquises que ce soit du logement ou des activités économiques. Monsieur BROCARD précise également que la Métropole reste mobilisée sur cette partie du plan d'action du PPRT et que cela a été une demande très forte de monsieur le préfet en tout début d'année. L'idée est de clore le maximum de dossiers d'ici l'échéance de janvier 2021. L'ensemble des services de la Métropole de la direction du foncier de l'immobilier est mobilisé pour accompagner les riverains et apporter des réponses rapidement et notamment entamer le maximum de procédure. Monsieur BROCARD souligne que 21 dossiers clos et acquis est déjà un résultat satisfaisant. Monsieur BROCARD alerte néanmoins sur le besoin de sensibilisation à mener dans les mois à venir. En effet, la Métropole a du mal à entrer en contact avec une vingtaine de propriétaire pour diverses raisons.

Murielle LAURENT : ajoute que la mairie de Feyzin peut aider et qu'il ne faut pas hésiter à solliciter ses services qui sont très proactifs.

Jacques GEOFFROY, Conférence Riveraine : fait remarquer un souci concernant l'accompagnement des personnes âgées. En effet elles ne participent pas aux réunions bureaux de quartiers, ce sont des personnes qui se déplacent difficilement la plupart du temps et qui craignent les visites inopinées chez eux. Monsieur GEOFFROY estime qu'un accompagnement individuel devrait être fait.

Gilles BROCARD : répond que ses collègues du réseau Métropole sont sensibilisés à cette question.

Murielle LAURENT : souhaite intervenir sur ce sujet, et appelle l'attention sur le sujet des acquisitions des biens par la Métropole.

Gilles BROCARD : présente le dispositif d'accompagnement des acteurs économiques.

C'est plus de 1300 acteurs économiques sur l'ensemble du PPRT qui sont concernés à l'information et à la mise en sécurité de leurs salariés avec un dispositif qui a été voté par la Métropole qui se déploie sur deux formes, des réunions d'information collective avec l'appui de l'ensemble de salariés de la commune.

A la demande des communes concernant le dispositif d'évaluation, de diagnostic et de mise en protection des équipements publics la Métropole proposera un rendez-vous pour faire le point sur la mise en conformité des établissements publics concernés par le PPRT.

Jacques GEOFFROY : demande si la prise en compte de la partie crédit d'impôt est adoptée et quelles en sont les dispositions

Isabelle NARDOU-THIMONET : répond que la convention n'est pas encore signée.

Clement VIVES : indique que des travaux vont être lancés avec les POA en janvier 2020. La question qui se pose aujourd'hui est la désignation du représentant de la CSS. La proposition qui est faite, et qui a également été faite pour les autres CSS, consiste à choisir comme représentant de la CSS un représentant du collège riverains puisque dans le cadre des travaux POA les autres collèges sont tous associés.

Jacques GEOFFROY : répond qu'il a participé à l'élaboration du PPRT depuis le début et qu'il est d'accord pour continuer.

Clément VIVES : demande s'il y a des remarques, des oppositions des abstentions. En l'absence il indique que monsieur GEOFFROY est désigné.

3- Actualité des sites objets de la CSS :

Présentation de la société RHÔNE GAZ par monsieur Jean-Claude TANTARDINI et Fabrice BETEMPS (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Jean-Claude TANTARDINI : précise que le site de Rhône Gaz gère deux produits qui sont le butane et le propane. L'activité consiste essentiellement en du conditionnement, de la mise en bouteille et puis du chargement de camion citerne. Le produit est reçu par trois sources différentes : en partie par route (camions de 20 tonnes), par le fer (wagons de 35 à 50 tonnes) et par pipes qui relie directement le site aux installations de la raffinerie Total. Le produit est stocké dans deux sphères une sphère de 600 m³ de propane et 1 sphère de 1000 m³ de butane. Le site traite un peu moins de 100 000 tonnes par an. L'activité de Rhône gaz permet d'alimenter une bonne partie de la région Rhône-Alpes et concerne 48 emplois directs et 90 entreprises sous-traitantes. Au niveau de la mise à jour des documents la dernière étude de danger a été mise à jour en février 2018, la DREAL a demandé des compléments, des réponses ont été apportés en juillet 2019. En ce qui concerne l'évolution des installations une cuvette de rétention déportée a été ajoutée, la détection de gaz et feu dans la zone de stationnement des wagons a été complétée et récemment une télésurveillance pour retransmettre toutes les alarmes en dehors des heures d'activités a été mise en service. Jean-Claude TANTARDINI, précise que le POI du site a été mis à jour en juillet 2017.

Jean-Claude TANTARDINI : présente l'accident qui a eu lieu en 2017. Il concerne l'incendie dans l'atelier de maintenance (feu d'origine électrique se propageant à la toiture de l'atelier). Il précise la mise en place d'actions correctives : réfection complète de l'installation électrique de l'atelier, ajout de deux détecteurs de fumée raccordés au système d'alarme générale de l'établissement et au système de télésurveillance. Jean-Claude TANTARDINI précise que le site réalise chaque année un audit interne de son système de gestion de la sécurité réalisé par ses deux actionnaires Antargaz et Primagaz.

Présentation de l'action de l'Inspection des installations classées par monsieur Pierre-Marie BREARD, inspecteur du site (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Monsieur BREARD présente les activités de l'inspection : d'un point de vue installations classées pour la protection de l'environnement le site est SEVESO seuil haut puisque autorisé à stocker 2614,5 tonnes de propane et butane. Les principaux risques associés sont liés à des effets thermiques qui pourraient être générés par un incendie, jet enflammé, BLEVE et également effets thermiques d'un UVCE qui est en fait l'explosion d'un nuage de gaz inflammable. Des effets de surpression aussi liés à des explosions ou BLEVE d'équipements sous pression. Pour ce qui est des inspections réalisées, différentes thématiques ont été abordées en 2016, le système de gestion de la sécurité avec la thématique gestion des modifications et gestion des entreprises extérieures, la partie stationnement des wagons qui a fait l'objet d'un examen et le test d'un détecteur gaz. En juillet 2017 une inspection avait principalement pour but de réaliser le suivi de la mise en demeure du 09/12/2015 concernant la mise en place de la cuvette GPL déportée qui a donné lieu ensuite à la levée de cette mise en demeure. Monsieur BREARD précise qu'en 2017 a été diligentée une inspection suite à l'incendie dans l'atelier de maintenance. L'inspection a assisté en octobre 2018 à un exercice POI sur le site permettant de contrôler plus particulièrement la gestion des situations d'urgence et le test de la fermeture de clapet de fond d'un camion citerne. Suite à cette inspection un arrêté préfectoral imposant la mise en place d'un système de détection gaz dans la zone de stationnement des wagons citernes a été pris. Enfin pour 2019 en juin, une inspection portait sur l'isolement du soutirage de la sphère de stockage de propane sur détection gaz et en novembre 2019 une inspection portait plus particulièrement sur la gestion des produits stockés sur site faisant suite à l'accident Lubrizol et au courrier du préfet de région envoyé début octobre. L'inspection a aussi porté sur un appareil à pression et les 5 nouveaux détecteurs gaz en zone de stationnement des wagons. Dans les dossiers en cours d'instruction se trouve le rapport de clôture de la révision quinquennale de l'étude de dangers du site.

Présentation de la société TOTAL RAFFINAGE par monsieur Dominique SEMIN et Vincent LASSERRE (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Monsieur LASSERRE présente l'actualité du site : la plateforme a une superficie de 170 ha. L'activité comprend en plus de la plateforme des unités de production et stockages de Feyzin (Rhône), le stockage brut de Saint-Quentin Fallavier (Isère), le stockage de produits pétroliers de Serpaize (Isère), le stockage d'éthylène souterrain de Viriat (Ain) et plus de 1000 km de pipes du Sud (Lavera) au Nord (Carling). Deux activités sont présentes sur la plateforme : une activité de raffinage du pétrole avec la production de produits à base d'essence gazole kérosène des produits fiouls et bitumes et une activité pétrochimie avec vapocraquage. La plateforme représente 600 collaborateurs, plus de la moitié du personnel est en poste et on retrouve 2200 emplois qui sont induits par l'activité de la plateforme y compris les entreprises partenaires.

Sur la sécurité, l'objectif fixé est de prévenir les atteintes sur les personnes, les biens et sur l'environnement et intervenir en cas d'urgence. Pour cela, le système de gestion de la sécurité du site repose sur une politique qui se décline avec un engagement portant sur le leadership, le respect des exigences légales, la prévention des accidents majeurs et la maîtrise des risques, la prévention des accidents corporels et matériels, la maîtrise et la réduction des émissions. Vincent LASSERRE précise que le système de sécurité du site est basé sur la prévention des accidents majeurs technologiques et des accidents matériels. A ce titre, sont mis en places trois types de barrières de prévention : les barrières techniques et matérielles, les barrières organisationnelles et les barrières humaines. Pour faire face à des situations d'urgence le site dispose de moyens humains, au-delà du personnel de jour de sécurité, une équipe d'intervention est présente en permanence sur la plateforme (3 pompiers en poste 24/24 et trois opérateurs intervenants qui ont aussi une fonction d'opérateurs sur certains secteurs de la plateforme, le site est également en capacité de solliciter 6 pompiers d'astreintes qui sont domiciliés sur Feyzin). En plus des inspections régulières de la DREAL, le site effectue environ 15 000 tests de sécurité dans l'année. La volumétrie en formation en préparation et situation d'urgence est importante 8700 heures et un exercice sécurité est réalisé chaque semaine ainsi qu'un exercice POI annuel avec le SDMIS. Les principaux investissements pour la sécurité sont la construction et mise en service de l'oxydateur thermique, la création d'un bac d'orage supplémentaire et la construction en cours de la barrière biologique pour traiter la pollution historique de la nappe phréatique. L'année 2020 c'est l'année du grand arrêt du secteur raffinage. Monsieur LASSERRE souligne que la plateforme participe activement à la contribution pour tout ce qui est mise en œuvre et convention du PPR (1500 k€ ont été consignés sur le renforcement du bâti et 3400 k€ sur les mesures foncières).

Présentation de l'action de l'Inspection des installations classées par monsieur Christophe POLGE, en remplacement de l'inspectrice du site (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Monsieur POLGE présente le bilan de l'activité de l'inspection. En 2017 ont été réalisées 5 inspections dont une inspection sûreté suite au drame de Saint Quentin Fallavier. Ces inspections avaient différents thèmes concernant les risques technologiques accidentels, la maîtrise de risques, les barrières de sécurité ou les barrières de prévention. En 2018, 10 inspections ont été réalisées. Monsieur POLGE fait un focus sur l'incident survenu au niveau du collecteur de gaz torche. La torche est un élément de sécurité qui permet d'éviter des accumulations de gaz et donc les risques d'explosion. A la suite d'un signalement par un membre du CHSCT du percement sur collecteur du gaz de torche, l'inspection a réalisé en septembre 2018 une visite d'inspection sur l'aspect ICPE mais aussi la partie réglementation des appareils à pression. Par la suite un arrêté de mesure d'urgence a été signé par Monsieur le préfet le 21/09/2018 afin, dans un premier temps, de limiter les conditions opératoires de ce collecteur. La mise en place de mesures techniques et organisationnelles pour la détection de fuite rapide a été également demandée.

En 2019, 12 inspections ont été réalisées. Monsieur POLGE souligne le travail assez important en cours de refonte de l'arrêté cadre du site à la suite de l'incident de Lubrizol. Cela nécessite la reprise des 24 arrêtés qui régissent le site et de près de 1500 prescriptions associées.

En perspective 2020, il est prévu entre 10 et 12 inspections sur le site qui permettront notamment de faire un suivi des inspections de l'année 2019 et de vérifier les mesures de prises de risques sur la base des EDD. L'inspection continuera le contrôle des effets du vieillissement des installations et interviendra lors du grand arrêt raffinage. Des contrôles inopinés de rejets seront aussi effectués.

Clément VIVES : souhaite faire un point sur le sujet des rejets et notamment de la pollution atmosphérique. Monsieur VIVES rappelle que lors de la gestion des épisodes de pollution les plus

récents, le préfet de région a souhaité une action plus ferme plus rapide qui a forcément des conséquences sur l'activité. A ce titre la torchère n'a pu être remise en fonctionnement suite à des réparations, car la remise en fonctionnement serait tombée à un moment de pic de pollution.

Vincent LASSERRE : complète en précisant que lorsque les inspections se sont terminées on était en période de pollution à l'ozone. Le site a alors demandé l'autorisation de redémarrer progressivement l'installation et cette autorisation n'a été donnée que trois jours après.

Christophe POLGE : complète en soulignant qu'au vu des changements climatiques, les pics de pollution à l'ozone seront de plus en plus réguliers, surtout en été et qu'une anticipation des plannings de redémarrage devra être étudiée.

Murielle LAURENT et Clément VIVES lèvent la séance.